

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1673)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 1701

présenté par

M. Vuibert, M. Pellerin, M. Thiébaud, M. Marion, M. Vojetta, Mme Tiegna, M. Giraud, M. Ghomi, Mme Jacqueline Maquet, M. Daubié, M. Haury, M. Belhaddad, M. Ardouin, M. Lamirault, M. Batut, Mme Spillebout, M. Perrot, Mme Métayer, M. Ledoux et M. Reda

-----

**ARTICLE 5**

Après l'alinéa 34, insérer l'alinéa suivant :

« L'opérateur France Travail désigne, à moyens constants, dans chaque territoire, à une maille définie par décret, un « guichet petites et moyennes entreprises » qui constitue l'interlocuteur unique des entreprises de moins de deux cent cinquante salariés actives sur le territoire et requérant un conseil ou accompagnement au recrutement. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à établir, dans chaque territoire, un guichet dédié aux PME au sein de France Travail, qui pourrait servir d'interlocuteur unique pour les petites entreprises, initiative, déjà mise en place dans plusieurs régions, qui mériterait d'être généralisée. En 2023, les difficultés de recrutement ont atteint un niveau sans précédent depuis deux décennies. Près de deux entreprises sur trois éprouvent actuellement des difficultés à embaucher, et ce chiffre atteint jusqu'à 90% dans certains secteurs. Malgré cela, notre pays compte toujours 3 millions de chômeurs, et 13% des jeunes Français ne sont ni en cours d'études, ni employés, ni en formation. La loi attribue à France Travail la responsabilité d'aider et de conseiller les entreprises dans leurs processus de recrutement. Cependant, cette mission était accomplie de manière inégale selon les régions, malgré les efforts déployés par Pôle Emploi au cours des dernières années. En particulier, les Petites et Moyennes Entreprises (PME) ont exprimé leur perception d'un accès limité, distant et compliqué aux services de France Travail. Il est important de noter que les PME constituent un vivier d'emplois important en France, mais elles disposent généralement de moins de ressources en termes de départements des ressources humaines. Par conséquent, il est essentiel de concentrer les efforts d'accompagnement sur ces entreprises en particulier.